

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS
ANNÉE 2023**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

Intitulé du rapport : Rapport Social Unique 2022	Thème : Fonction Publique
Type : Délibération	Référence : D2023-238

L'an deux mille vingt trois, le 6 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, maire de La Tremblade.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, PRUNEAU Roselyne, ROLLAND Anne-Marie, GUILHEM Nelly, PROUST Thierry, LAMONERIE GUILLON Françoise, CHAUDUN Martine, GIRAUD Amandine, ALBAN Lionel, VOLLET Danielle, THIZON Guillaume formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 22 membres.

Absents ayant donné pouvoir : MATET Nicolas à CHAILLÉ Bernadette, COUTURIER Linda à DAUGY Emmanuel, DUREL Jacques à OSTA AMIGO Laurence, DIERES-MONPLAISIR Bernard à VOLLET-CHAMBOULAN Christine

Absents excusés BERGERON Patrick, LANDREAU Fabrice, CHAUVIN Loïc,

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L231-1 à L231-4 du code général de la fonction publique

Vu le décret n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 5,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu le rapport social unique relatif aux données de l'année 2022,

Vu le rapport synthétique des données assurées en

Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2023,

Sur proposition de madame le maire ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS
ANNÉE 2023**

FEUILLET N°

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**, prend acte des éléments détaillés du rapport social unique établi sur la base des données disponibles de l'année 2022, et de la publication sur le site internet de la collectivité de ce rapport pour en assurer la diffusion

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 20231206-- D2023-238 -- DE	
Accusé de Réception Préfecture	
Reçu le : 07/12 / 2023	
Document certifié conforme	- Affiché le 07/12/2023
Le DGS, Frédéric YVANES	

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature